



N° 688 /ATRM/2019

RABAT, LE 26 SEPT 2019

COMMUNIQUE

Rapatriement des corps des trois jeunes Togolais, victimes de noyade au Maroc

L'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc, en référence à son communiqué N°652/ATRM/2019 en date du 10 septembre 2019 relatif au drame douloureux ayant entraîné le décès par noyade de trois (03) étudiants togolais boursiers du Royaume du Maroc à travers l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) à la plage Sidi Moussa le 05 Septembre 2019 informe la communauté togolaise au Maroc ainsi que les familles endeuillées que le Gouvernement Togolais en collaboration avec les autorités marocaines compétentes œuvre inlassablement afin de procéder, dès que possible, au rapatriement des corps des victimes au Togo. Les dernières formalités administratives y relatives sont en cours.

Tout en réitérant ses condoléances les plus attristées aux familles éplorées, l'Ambassade tient à rassurer la communauté togolaise au Maroc ainsi que les familles des victimes du soutien et de l'accompagnement de l'Etat togolais pour l'obtention auprès des autorités marocaines des informations complémentaires sur les circonstances de ce drame./-

Fait à Rabat, le 25 septembre 2019

Le Chargé d'Affaires a.i.



Koudjo ADANOU